

COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.



Nombre de conseillers :

En exercice.....	35
Présents.....	34
Votants.....	35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2015/088**

**Budget Annexe de**  
**L'ASSAINISSEMENT :**  
**Compte Administratif 2014**  
**et approbation du Compte**  
**de Gestion du Trésorier**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mardi 2 juin 2015, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 22 mai 2015



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux développée pour les services publics de distribution d'eau potable et pour les services publics d'assainissement notamment ;

Considérant que le budget primitif 2014 de la commune de Millau a été voté lors du conseil municipal 19 décembre 2013 par délibération n°2013/2019 ;

Considérant que le compte administratif 2014 de la ville de Millau retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la ville entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014, sur le budget principal et les budgets annexes ;

Considérant que le comptable tient la comptabilité de l'ordonnateur selon le principe de la partie double et établit le Compte de Gestion ;

Considérant que le compte administratif de la ville de Millau est établi en conformité et en concordance avec le compte de gestion du Trésorier ;

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

**ETAIENT EXCUSES** : Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception  
Reçu le 04 JUIN 2015

Considérant que les dépenses d'exploitation réalisées sur l'exercice 2014 (en opérations réelles et d'ordre) ont été réalisées à hauteur de 1 534 039,56 euros dont 367 795,68 euros d'intérêts de la dette, une opération de transport de boues pour l'espace Jonquet à hauteur de 220 000 euros, la redevance d'assainissement des mégissiers réglés par la ville à hauteur de 192 970,87 euros et remboursée à la ville pour un montant de 119 494,87 euros, le traitement et l'enlèvement des boues pour 62 000 euros et l'amortissement des réseaux et de la nouvelle station d'épuration pour 663 219 euros ;

Considérant que les recettes d'exploitation réalisées sur l'exercice 2014 s'élèvent à 1 548 381,06 euros, et qu'elles comprennent la redevance assainissement pour un montant de 707 088,03 euros soit 3,14% de plus qu'en 2013, la redevance pour renouvellement de réseau de Véolia pour 61 632,01 euros, la participation de Creissels et le Sivom du Tarn et du Lumenonesque pour les rejets au montant de 114 693,51 euros, le remboursement des mégissiers à la ville de Millau pour la somme de 119 494,87 euros et les amortissements de subventions pour 202 017,51 euros ;

L'excédent de fonctionnement s'élève à 14 341,50 euros ;

Considérant que les dépenses d'investissement réalisées sur l'exercice 2014 (réelles et d'ordre) s'élèvent à 661 600,49 euros et comprennent les travaux de réseaux et avaloirs pour 152 891,25 euros, le remboursement du capital de la dette pour un montant de 259 614,58 euros, l'amortissement des subventions d'investissement pour la somme de 195 195,51 euros par ailleurs les restes à réaliser s'élèvent à 35 744,03 euros ;

Considérant que les recettes d'investissement réalisées en 2014 à hauteur de 804 334,05 euros dont les amortissements d'un montant de 663 210,92 euros, les opérations de récupération de TVA sur travaux soit 27 360,72 euros et la reprise de l'excédent d'investissement de 2013 ;

Considérant que l'encours de dette au 31 décembre 2014 s'élève à 7 328 865,17 euros avec 91,63 % de taux structuré et 8,37% de taux fixe. Le taux moyen de 7,09% pour une durée résiduelle de 27 ans correspondant à l'amortissement de la station d'épuration ;

Considérant que la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 142 733,56 euros ;

Considérant que ces écritures en sections de fonctionnement et d'investissement, dépenses et recettes, sont en concordance avec celles du Trésorier ;

Considérant que ces dernières donnent les résultats suivants :

